



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport

Session extraordinaire

Lausanne, Siège du CIO
29-30 janvier 2015

Distribution limitée

CIGEPS

CIGEPS/2015/INF. REV.
2 février 2015
Original anglais

RAPPORT FINAL

Résumé

Contexte : Le présent rapport offre un résumé des débats qui ont eu lieu durant la session plénière du CIGEPS, tenue au Siège du CIO les 29 et 30 janvier 2015. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient centrés sur la révision de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et sur les préparatifs en vue de la sixième Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Ouverture par l'hôte, une représentante du Comité international olympique

1. La session plénière du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) a été ouverte par Mme Lindsay Glassco (Directrice de la coopération internationale et du développement), en tant que représentante du Comité international olympique (CIO). Elle a d'abord souhaité aux États membres la bienvenue au siège du CIO au nom de son Président, M. Thomas Bach, et a déclaré que c'était un honneur d'accueillir la session extraordinaire du CIGEPE. Elle a souligné l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, à savoir la révision d'un instrument essentiel pour l'avenir de l'éducation physique et du sport en général, la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport (ci-après dénommée « la Charte internationale révisée »). Mme Glassco a plus particulièrement insisté sur le rôle de tremplin que pouvait jouer cet instrument pour harmoniser l'action des gouvernements, du milieu sportif et d'autres acteurs. Elle s'est félicitée des consultations ouvertes menées pendant la révision de la Charte internationale et du rôle de direction assumé par l'UNESCO dans ce cadre. Eu égard aux dimensions sociales de la Charte internationale révisée, Mme Glassco a annoncé la nouvelle stratégie du CIO ([Agenda olympique 2020](#)), dans laquelle était exposée la volonté du Comité de jouer un rôle croissant dans la société. Elle a ensuite mis en avant, comme moyen de renforcer les nouveaux liens établis avec les principales organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'action menée par le CIO auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies pour que l'éducation physique, l'activité physique et le sport soient pris en compte dans le [programme de développement pour l'après-2015](#) et ses [objectifs de développement durable](#). Mme Glassco a indiqué que le partenariat du CIO avec l'UNESCO avait porté sur la révision de la Charte internationale, mais qu'il s'étendait également à la promotion de l'éducation physique de qualité, de l'intégrité du sport et de l'éducation fondée sur des valeurs. Elle a annoncé la publication par l'Organisation de l'ouvrage [L'Éducation physique de qualité \(EPQ\) : directives à l'intention des décideurs](#), qui constituait un axe essentiel du partenariat. Mme Glassco a conclu en souhaitant aux délégués un séjour productif à Lausanne et en les invitant à visiter le musée olympique.

1.2 Remarques liminaires par le représentant de la Directrice générale de l'UNESCO

2. M. Alexander Schischlik, Chef de la Section de la jeunesse et des sports, s'est excusé de l'absence de la Directrice de la nouvelle Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports, Mme Angela Melo, retenue à Tokyo pour une conférence sur la lutte contre le dopage organisée en coopération avec l'Agence mondiale antidopage (AMA). Il a cependant indiqué qu'elle serait présente pour la deuxième journée de la session. Il a ensuite remercié les hôtes de la session de leur généreux soutien et s'est joint à Mme Glassco pour souhaiter la bienvenue aux délégués. En saluant les États membres, il a présenté l'équipe de l'UNESCO et exposé les objectifs de la réunion, à savoir la révision de la Charte internationale, qui servirait de source d'inspiration pour l'action gouvernementale et non gouvernementale future dans le domaine de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport. M. Schischlik s'est félicité, à l'instar du CIO, de la coopération accrue entre les deux organisations, et a signalé que le Président du CIO et la Directrice générale de l'UNESCO avaient entamé des discussions concernant l'élaboration d'une feuille de route concrète en faveur de l'engagement. Soulignant l'ancienneté du partenariat entre l'Organisation et le CIO, M. Schischlik a indiqué qu'il importait d'intensifier la coopération entre le CIGEPE et le Mouvement olympique. Abordant ensuite la question du suivi de la cinquième Conférence des ministres responsables du sport ([MINEPS V](#)), il a remercié une nouvelle fois l'Allemagne d'avoir dirigé les négociations qui avaient débouché sur la [Déclaration de Berlin](#), cadre de l'action collective future. Il a rappelé que l'une des principales recommandations issues de la Conférence concernait la révision de la Charte internationale, et a déclaré que ce processus n'aurait pas été mené à bien aussi rapidement ni accompagné de consultations aussi larges sans la générosité de la Colombie, de Monaco et du CIO. M. Schischlik a qualifié d'essentiel pour la refonte de la Charte internationale le rôle joué par les membres du Conseil consultatif permanent (CCP) et les autres spécialistes ayant assisté à la réunion d'experts organisée à Medellín (Colombie), ainsi que par Play the Game/Institut danois d'études sportives. À ce propos, il a informé les délégués que le

Rapporteur du CCP résumerait, à l'intention des États membres, les débats tenus lors de la réunion de l'organe consultatif du 28 janvier 2015. M. Schischlik a conclu en remerciant une nouvelle fois les États membres de leur engagement, de leur passion et de leur dévouement à l'égard du processus de suivi de MINEPS V et de l'ordre du jour de la réunion.

1.3 Remarques liminaires du Président du CIGEPEPS

3. Le Président du CIGEPEPS, M. Arnaldo Fuxa (représentant de Cuba), a remercié le CIO d'accueillir la session extraordinaire du Comité, qui était essentielle pour le processus de révision de la Charte internationale. Il a également remercié la Colombie et Monaco du soutien financier et en nature apporté à la révision, et s'est félicité de la participation quasi totale des États membres du CIGEPEPS, représentés par des experts de toutes les régions. Le Président a résumé brièvement les débats passionnants tenus lors de la réunion du CCP, notant les avantages de la collaboration avec des organisations aussi diverses dans autant de domaines. Passant à l'ordre du jour dont les membres du Comité étaient saisis, il a présenté la phase suivante du processus de révision, à savoir la soumission par la Directrice générale de l'UNESCO du projet de révision final de la Charte au Conseil exécutif, en vue de son adoption par la Conférence générale de l'Organisation. Le Président a prié les membres d'informer les délégués nationaux sur l'action et les objectifs de la Charte, ainsi que sur ses liens avec la Déclaration de Berlin. Il a souligné qu'il était primordial de faire apparaître les recommandations de MINEPS V dans la Charte, et ce dans des termes parfaitement compréhensibles pour l'ensemble des acteurs concernés – gouvernements, organisations sportives, ONG, professionnels, chercheurs, fédérations et étudiants. Pour que la Charte internationale révisée ouvre des horizons nouveaux dans le domaine de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, le texte devait être cohérent et systématique. Il s'agissait d'un outil pratique et utile pour la conduite d'une réflexion à l'échelon national. Le Président a conclu en remerciant tous les acteurs participant au processus et en souhaitant qu'une sixième édition de MINEPS soit organisée afin de rendre compte en détail de la mise en œuvre de la Charte.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

4. Le Secrétariat a invité les participants à adopter l'ordre du jour et le calendrier provisoires figurant dans le document CIGEPEPS/2015/Doc.1. L'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés par consensus.

RÉSOLUTION CIGEPEPS/2015/1

Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport,

1. *Ayant examiné* le document CIGEPEPS/2015/Doc.1,
2. *Adopte* l'ordre du jour et le calendrier figurant dans le document susmentionné.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS EN COURS

3.1 Présentation par le représentant de la Directrice générale de l'UNESCO

5. Le Secrétariat a donné un aperçu des activités entreprises depuis la session plénière du CIGEPEPS de 2014, en soulignant que la formulation de politiques inclusives multipartites prenantes constituait une priorité de programme. Dans ce contexte, il a évoqué le rôle de direction assuré par le groupe de travail ad hoc du CIGEPEPS dans la mise en œuvre de la Déclaration de Berlin, à savoir l'élaboration d'indicateurs, de repères et d'outils d'auto-évaluation pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution des mesures établies à l'échelon national. Concernant l'établissement de réseaux et l'apprentissage par les pairs dans le cadre du suivi de MINEPS V, le Secrétariat a fourni aux délégués des informations sur quatre réunions tenues avec des économistes du sport. Une deuxième réunion régionale de suivi de MINEPS V avait eu lieu en Uruguay en octobre 2014, rassemblant 18 pays. Les délégués avaient décidé de mesurer les dépenses publiques

consacrées aux programmes d'éducation physique et de sport, ainsi que le niveau de participation à des activités sportives. Le Secrétariat a également évoqué la réunion d'experts tenue en Colombie en septembre 2014 pour la révision de la Charte internationale. Il a remercié la Colombie et Monaco du soutien apporté dans le cadre de ce processus, ainsi que le CIO et les hôtes de la réunion. Concernant la suite des événements, le Secrétariat a indiqué que les premières réunions sous-régionales de suivi de MINEPS V pour l'Afrique et l'Asie-Pacifique faisaient actuellement l'objet de négociations.

6. Le Secrétariat a récapitulé les nouveaux partenariats de programme établis, notamment avec l'[Association des comités nationaux olympiques](#) (ACNO), la [Fédération internationale de natation](#) (FINA), l'Al-Hilal Football Club (Arabie saoudite) et le Juventus Football Club (Italie). Une proposition de la [Fédération internationale du sport universitaire](#) (FISU) et de la Chine visant à désigner une journée internationale du sport universitaire, actuellement en cours d'examen, a également été évoquée.

7. En réponse à l'appel lancé en 2010 par les États membres du CIGEPS visant à fournir des outils pour aider les gouvernements à définir des politiques d'éducation physique, le Secrétariat a annoncé que l'UNESCO avait achevé l'ouvrage [L'Éducation physique de qualité \(EPQ\) – Directives à l'intention des décideurs](#). Ce guide pratique destiné à aider les gouvernements à élaborer des politiques inclusives et centrées sur les enfants contenait des exemples de bonnes pratiques recensées dans toutes les régions du monde, des données de référence adaptables au niveau local ainsi qu'une matrice de mesures. Le Secrétariat a informé les délégués que les Directives avaient été lancées simultanément à la présente session (le 29 janvier 2015) dans plusieurs langues (anglais, espagnol, français, portugais) et plusieurs formats (papier, PDF, compatible iPad), par le biais d'un [communiqué de presse international](#) publié par l'UNESCO et ses partenaires dans six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe), d'un article inFocus paru sur la page d'accueil du site Web de l'Organisation et d'une campagne sur les réseaux sociaux. Pour appuyer l'expérience utilisateur, un site Web dédié contenant les statistiques les plus importantes, des graphiques et une méthodologie de projet avait été lancé le même jour. Les Directives, tirant parti d'une vaste dynamique internationale, avaient été élaborées en consultation avec la [Commission européenne](#), le [Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport](#) (CIEPSS), le [Comité international olympique](#) et des organismes des Nations Unies ([OMS](#), [PNUD](#) et [UNICEF](#)), ainsi que plus de 40 experts techniques et professionnels de toutes les régions du monde. Le Secrétariat a indiqué que pendant la période 2015-2016, l'UNESCO et les partenaires du projet aideraient un certain nombre d'États membres à réviser leurs politiques et pratiques conformément à ce document. Les critères de sélection seraient équitables du point de vue géographique et fondés sur la volonté politique, l'existence d'un savoir-faire à l'échelon national et les capacités nationales du partenaire de mise en œuvre (PNUD, UNICEF ou OMS). Avec l'aide d'un coordinateur national, ce partenaire accompagnerait le gouvernement concerné tout au long du processus de révision des politiques. L'UNESCO jouerait un rôle de coordination à l'échelon international, aux côtés de représentants des organisations suivantes : CIEPSS, CIO, Commission européenne, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et UNICEF. Chaque pays pilote bénéficierait de l'engagement de pays participant à des examens par les pairs. Le Secrétariat a en outre rappelé aux États membres que les progrès accomplis à ce jour l'avaient été grâce au généreux soutien financier et en nature des partenaires du projet, qui avaient pris part au processus d'élaboration, de traduction et de conception des Directives. Il a également indiqué que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet seraient appuyés par des contributions extrabudgétaires du CIO et d'autres partenaires. À cet égard, les délégués ont été invités à coopérer en traduisant et diffusant le document et en finançant la participation des pays les moins avancés.

8. Concernant la lutte contre le dopage, le Secrétariat a informé les États membres que la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005 était désormais ratifiée par 177 États parties. Il a souligné que des efforts visant à accroître et diversifier le soutien offert aux États membres pour renforcer leurs politiques nationales se poursuivaient, notamment par le biais d'un projet sur les politiques adopté lors de la quatrième Conférence des Parties (2013), qui était

en cours d'exécution et visait à cartographier les réglementations et ressources nationales de huit pays pour renforcer leurs politiques et pratiques. Les résultats du projet seraient présentés lors de la cinquième session de la Conférence des Parties, qui se tiendrait au Siège de l'UNESCO les 29 et 30 octobre 2015.

9. Le Secrétariat a brièvement informé les membres de l'audit du CIGEPE, qui en était à l'étape de la restitution. Le Secrétariat répondait à des questions techniques, avant que les conclusions ne soient présentées à la 196^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

10. À la suite d'une restructuration interne, le Secrétariat a indiqué que la fusion des équipes jeunesse et sports était achevée. Les affinités entre les activités de ces programmes avaient permis d'en apprendre davantage sur les approches optimales visant à autonomiser les jeunes et favoriser l'engagement civique par le sport. À cet égard, il a été noté que le sport ferait partie des thèmes abordés lors du Forum des jeunes de l'UNESCO de 2015.

3.2 Présentations par les membres du CIGEPE

11. La parole a été donnée aux représentants des États membres, pour qu'ils récapitulent les principales évolutions survenues à l'échelon national dans le domaine sportif depuis la session plénière du CIGEPE de 2014, en soulignant plus particulièrement les liens avec le processus de suivi de MINEPS V.

12. L'**Azerbaïdjan** a signalé plusieurs évolutions importantes en matière de politiques et de pratiques dans le sport professionnel. Les récents succès obtenus par les athlètes nationaux ont été résumés, ainsi que les futurs événements majeurs qui se tiendraient en Azerbaïdjan. La construction d'installations sportives se poursuivait. Le pays comptait en tout 41 centres olympiques, et un palais des sports nautiques et un stade olympique avaient été achevés en vue des Jeux européens de Bakou de 2015. Tous les délégués ont été invités à assister aux Jeux, qui rassembleraient plus de 6 000 athlètes de 98 pays dans 19 disciplines.

13. Le **Brésil** a décrit sommairement la poursuite des activités liées au développement de programmes sociaux ainsi qu'à l'investissement dans ces programmes, lesquels utilisaient le sport pour faire participer les populations marginalisées et à risque, promouvoir des modes de vie sains et maintenir les générations plus âgées en activité. Notamment, une action nationale visant à offrir une éducation physique de qualité dans toutes les écoles brésiliennes avait jusqu'à présent profité à plus de 4,5 millions d'enfants. En outre, l'héritage de la Coupe du monde 2014, qui attirait plus d'un million de touristes, continuait de se faire sentir par l'amélioration de l'aménagement urbain, des transports publics et de la coopération intragouvernementale (niveaux fédéral, régional et municipal). Les membres ont été informés que le pays s'était fixé pour objectif d'appliquer de bonnes pratiques dans les derniers préparatifs des Jeux olympiques de Rio 2016. À cet égard, il a été souligné que la certification du laboratoire antidopage de Rio était un objectif prioritaire.

14. Le représentant de **Cuba** (Président du CIGEPE) a évoqué la participation active du pays, en tant que membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, au suivi de MINEPS V et à l'examen de la Déclaration de Berlin effectué par le Conseil. Il a indiqué que la population cubaine pratiquait intensément le sport, considéré comme la principale activité nationale, ce qui avait été mis à profit pour investir à l'échelon national dans le développement du sport, ainsi que de la formation et de la recherche dans ce domaine. La formation continue des professeurs d'éducation physique était un exemple de réussite, tous les enseignants ayant reçu une formation diplômante et ayant été sensibilisés aux moyens d'inclure les personnes handicapées. Le représentant a également souligné les activités de coopération internationale menées par Cuba dans ce domaine : plus de 85 pays envoyaient des personnes se former à Cuba comme professeurs d'éducation physique. En outre, le sport à l'école constituait un aspect essentiel du plan national de développement. Les activités entreprises dans ce domaine comprenaient l'organisation de compétitions annuelles et la mise en place de programmes psychosociaux visant à lutter contre les dépendances et à améliorer les comportements. Le représentant a résumé les activités de coopération menées avec le mouvement de la Solidarité olympique et visant à encourager les femmes à embrasser des

carrières dans la médecine du sport, et a cité deux nouveaux projets financés par le Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport.

15. La **République populaire démocratique de Corée** a remercié les hôtes de la réunion et l'UNESCO d'organiser la session extraordinaire du CIGEPS.

16. Le représentant du **Danemark** a présenté brièvement plusieurs évolutions en matière de politiques et de pratiques sportives, notamment un accord global portant sur les questions de politiques sportives impliquant des acteurs de mouvements divers, ainsi qu'une législation visant à aider davantage l'organisme national de lutte contre le dopage à adopter le Code mondial antidopage révisé. Le représentant a indiqué que la manipulation des compétitions sportives était un autre domaine d'action, une nouvelle législation étant proposée en vue de pénaliser la corruption et les pots-de-vin dans le sport. À cet égard, les membres ont été informés que le Danemark avait contribué à la rédaction de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives. Enfin, en vue d'instaurer l'apprentissage actif, tous les élèves suivaient à présent 45 minutes d'activité physique par jour (pendant le cours d'éducation physique ou d'autres cours).

17. L'**Allemagne** s'est associée au Danemark pour saluer la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives, indiquant que sa ratification était en cours. Concernant la mise en œuvre de cet instrument, le représentant a souligné qu'il importait de renforcer les échanges et le partage d'informations en mettant en place des plates-formes nationales. Il a informé les membres de l'engagement de l'Allemagne à l'égard du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2014-2017 (adopté en mai 2014), qui portait notamment sur la viabilité environnementale des événements sportifs. Il a également informé les délégués qu'une nouvelle loi antidopage nationale était en cours de rédaction, et que deux villes allemandes souhaitaient présenter leur candidature à l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

18. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que le gouvernement national élu en 2014 maintenait le statut de priorité nationale de l'éducation, et que 20 % du budget de l'État y était consacré. Il a indiqué que l'éducation physique et le sport relevaient de la compétence du Ministère de l'éducation et de la culture, qui mettait en œuvre la politique et le programme en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il a signalé que les programmes scolaires d'éducation physique et sportive étaient évalués régulièrement de façon à en améliorer la qualité, le contenu et l'offre, afin de soutenir le développement des personnes et le perfectionnement des compétences. Le représentant a souligné que les jeux et sports traditionnels constituaient un aspect essentiel de la culture indonésienne, et donc des programmes d'éducation physique et sportive. Il a conclu en évoquant les différents événements organisés par l'Indonésie en 2014, notamment les Jeux universitaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les championnats de badminton des jeunes.

19. L'**Iran** a évoqué la création, en 2014, du Comité national pour l'éducation physique et le sport au sein de la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO. Le Comité était composé de représentants du Ministère de la jeunesse et des sports, du Ministère de l'éducation, du Comité olympique national, d'instituts de recherche, de fédérations et d'organisations non gouvernementales, ainsi que de champions nationaux. Il était présidé par le Vice-Ministre de la culture et de l'éducation du Ministère iranien de la jeunesse et des sports, M. Abdolhamid Ahmadi. La tâche principale du Comité portait sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques liées à l'éducation physique de qualité, aux jeux traditionnels et au sport et à la paix. Il rédigeait actuellement, pour le Parlement iranien, un texte de loi visant à consolider l'investissement dans le sport pour tous, la jeunesse, la culture et le développement.

20. Le représentant de la **Fédération de Russie** a indiqué qu'entre 2006 et 2014, 1 714 installations sportives avaient été construites, pour un investissement total d'un montant de 5 milliards d'euros. Depuis 2011, le Ministère des sports avait alloué des subventions annuelles pour soutenir les centres sportifs et favoriser davantage l'inclusion des personnes handicapées. Le représentant a insisté sur le succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Sochi 2014

ainsi que sur l'héritage qu'ils avaient laissé, à savoir le renouvellement des infrastructures et des réseaux de transport. Il s'est félicité de la révision de la Charte et a souligné qu'il importait qu'elle reste pertinente, notamment en reflétant la tendance actuelle à l'établissement de partenariats public-privé observée dans le secteur.

21. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a présenté une vue d'ensemble du plan national de développement, en mettant l'accent sur le rôle essentiel du sport et de l'éducation physique dans l'inclusion sociale et le développement, et en relevant le lien entre le plan et les thèmes et recommandations de la Déclaration de Berlin. Il a ensuite résumé les nouveaux programmes impliquant les jeunes, les personnes âgées et les communautés marginalisées. Il a tout particulièrement insisté sur le sport à l'école, fondement du développement des personnes et de la participation à des activités physiques tout au long de la vie. Le représentant a évoqué la volonté de l'Afrique du Sud de collaborer avec l'UNESCO pour réviser sa politique d'éducation physique conformément aux Directives pour l'EPQ à l'intention des décideurs, ainsi que l'engagement constant du pays en faveur du CIGEPS et de la coopération internationale dans ce domaine. Il a en outre souligné l'héritage positif d'événements sportifs tels que la Coupe du monde 2010, capables de soutenir la croissance et le changement social. Cependant, il restait difficile d'en démontrer les avantages concrets pour favoriser l'investissement dans ce secteur en dehors d'événements sportifs majeurs. Le représentant a salué l'aide apportée par l'UNESCO pour conduire des travaux de recherche et élaborer des indicateurs.

22. Le représentant de la **Turquie** a résumé diverses initiatives, notamment l'élaboration de directives sur l'éducation physique, effectuée parallèlement à des ateliers de sensibilisation à l'intention des utilisateurs finaux. Parmi les autres événements positifs cités figuraient le lancement d'une initiative médicale visant à garantir que les médecins recommandent aux personnes sédentaires de faire de l'exercice, la collaboration mise en place avec des maires pour favoriser l'activité sportive grâce à un aménagement urbain novateur, et l'élaboration d'un programme d'enseignement destiné aux entraîneurs. Concernant l'éducation physique, le représentant a indiqué que les élèves suivaient toujours 80 minutes d'éducation physique par semaine, et que plus d'efforts seraient accomplis pour former convenablement les professeurs de cette discipline. Il a en outre informé les délégués que depuis la création de l'organisme turc de lutte contre le dopage en 2011, le nombre de tests positifs avait fortement augmenté, ce qui avait récemment conduit au lancement d'une enquête parlementaire sur le dopage, la première dans l'histoire du pays.

23. La **Zambie** a indiqué que l'intensification des projets sportifs communautaires, en vue d'unifier les 72 communautés tribales que comptait le pays, avait été l'une des grandes priorités nationales de 2014. Cela était notamment passé par la fourniture d'équipements et d'entraînements sportifs dans les communautés rurales et les zones urbaines défavorisées. Les délégués ont été informés que la Zambie abritait à présent de nouveaux stades, et qu'un budget visant à poursuivre le développement des infrastructures était prévu pour 2015. La révision de la politique sportive nationale était en cours, avec la mise en place, en 2014, d'un système d'accréditation national. En outre, la Zambie souhaitait toujours collaborer avec l'UNESCO pour réviser sa politique d'éducation physique de façon à la rendre inclusive et centrée sur les enfants. Concernant la lutte contre le dopage, un résumé du projet national financé par le Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport a été présenté aux membres. Par la promotion de la coopération entre les forces de police et la commission de lutte contre la drogue, des efforts avaient été déployés à l'échelon national pour réduire le dopage et remédier aux problèmes de manipulation et de trucage de matchs. Cette coopération pourrait notamment déboucher sur la publication, en 2015, d'un code de bonne conduite établi en partenariat avec l'Union africaine, pour faire en sorte que le continent prenne part au suivi des recommandations de MINEPS V.

3.3 Présentation par le Rapporteur du Conseil consultatif permanent (CCP)

24. Le Rapporteur du CCP a fait le point sur les activités menées par les membres du Conseil (voir le document PCC/2015/Inf. pour un résumé détaillé), et a remercié le CIO et les hôtes de la

réunion. Il a indiqué que la participation à la réunion du CCP de 26 personnes représentant 18 organisations témoignait de l'engagement passionné du Mouvement sportif à collaborer plus étroitement avec les gouvernements dans le domaine du sport, de l'éducation physique et de l'activité physique. À cet égard, il a souligné l'implication constante des membres du CCP dans la conduite de la mise en œuvre de la Déclaration de Berlin.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DE LA CHARTE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

4.1 Présentation par le Secrétariat

25. Le Secrétariat a présenté le processus de révision, conformément aux résolutions 38 C/89 et CIGEPS/2014/2 et à la décision 194 EX/9, en précisant que le présent projet de révision de la Charte était le fruit d'un travail collectif. Il a plus particulièrement remercié le Brésil, la Colombie, la République dominicaine et l'Uruguay d'avoir insisté pour mener un processus de révision accéléré, ainsi que la Colombie, Monaco et le CIO pour leur soutien financier et en nature. Les experts ayant pris en charge le coût de leur déplacement à la réunion de Medellín (Colombie) et Play the Game/Institut danois d'études sportives ont également été remerciés du soutien apporté à la modification de l'avant-projet de révision de la Charte.

26. Le Secrétariat a indiqué que le projet révisé avait été largement appuyé par les États membres et les experts, et que la plupart des observations formulées visaient plus à affiner qu'à modifier les articles. Il a souligné qu'il importait de se concentrer sur l'action pour assurer le dynamisme de la Charte et son application dans la pratique. À cet égard, plusieurs principes ont été rappelés aux États membres : ne pas citer d'instruments ou de textes normatifs (sauf dans les deux premiers paragraphes du préambule), ne pas définir de termes, ne pas faire référence à des journées ou années internationales, et éviter le jargon technique ou la terminologie des Nations Unies. Le Secrétariat a affirmé une nouvelle fois que l'utilisation d'un langage simple garantirait la large accessibilité du document et sa pertinence pour les générations futures. À ce propos, l'UNESCO a signalé que le CCP avait recommandé d'élaborer des outils pédagogiques et des informations qui accompagneraient la Charte et incluraient les précisions nécessaires sur la terminologie, les concepts ou la méthodologie employés.

27. Le Secrétariat a rappelé aux délégués qu'il serait toujours possible d'insérer des termes plus subtils avant que la Directrice générale de l'UNESCO ne présente le projet final de Charte au Conseil exécutif, en vue de son adoption par la Conférence générale.

4.2 Présentation par le Rapporteur du CCP

28. Le Rapporteur du CCP a récapitulé les débats tenus sur la révision de la Charte pendant la journée de session précédente (voir le document PCC/2015/Inf. pour plus d'informations). Il a indiqué qu'un riche débat avait porté sur l'utilisation, dans la Charte révisée, des termes « disability » (handicap) ou « impairment » (déficience). En l'absence de consensus sur la définition et l'emploi de ces termes, il avait été proposé qu'un groupe de travail se penche de plus près sur cette question et présente les conclusions de sa réflexion au CIGEPS. Le terme « autonomie du sport » et la mention expresse de cette notion ou non dans le texte révisé avaient également fait l'objet d'un désaccord. À l'issue d'une discussion poussée, les membres du CCP étaient arrivés à la conclusion que ce terme n'avait pas encore été défini assez précisément et devait être davantage mis en contexte. Son insertion dans l'article 10.8 était donc une proposition soumise à l'approbation des membres du CIGEPS.

29. Outre les importantes modifications apportées à la Charte, le CCP s'était penché sur l'harmonisation des concepts et des listes de parties prenantes. Par exemple, « mouvement sportif » avait été remplacé par le terme « organisations sportives », ce dernier renvoyant à un groupe d'intérêt plus concret et définissable. Toutes les références à des journées, années ou décennies internationales parrainées par les Nations Unies avaient été supprimées. De même, aucun instrument normatif, convention ou charte n'était cité. La valeur obligatoire de l'énoncé avait

été renforcée en remplaçant « peuvent » par « doivent », afin de souligner l'importance des principes énoncés dans le texte et la nécessité de l'action des parties prenantes.

4.3 Propositions des États membres

30. Les États membres ont intégré et approuvé un certain nombre d'éléments supplémentaires et de modifications des énoncés (se référer au document CIGEPS/Doc.2/rev. pour plus de détails sur les changements effectués), notamment les importants amendements suivants :

- (i) plusieurs dispositions ont été révisées de façon à inclure l'inclusivité, le handicap et/ou l'accessibilité (paragraphe 4 et 7 du préambule ; articles 1.7, 3.2, 6.3 et 11.3)¹ ;
- (ii) l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'autonomisation des jeunes sont cités parmi les bienfaits potentiels (paragraphe 6 du préambule) ;
- (iii) l'article 1.1 mentionne expressément différentes formes de discrimination ;
- (iv) l'article 1.7 contient des dispositions supplémentaires relatives à l'éducation physique obligatoire et aux responsabilités des systèmes éducatifs ;
- (v) avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, les articles 2.2 et 2.6 (anciennement 2.5) ont été modifiés de façon à davantage préciser les bienfaits pour la santé ;
- (vi) l'article 2.2 a été révisé pour citer la nage comme compétence vitale ;
- (vii) un nouvel article (2.5) portant sur les bienfaits potentiels pour la lutte contre la toxicomanie, l'abus d'alcool et de tabac, la délinquance, l'exploitation et l'extrême pauvreté a été inséré ;
- (viii) un nouvel article (6.2) invite expressément à soutenir la recherche ;
- (ix) les abus politiques sont désormais cités parmi les menaces pesant sur l'intégrité du sport (article 10.1) ;
- (x) les fonctions de protection et de promotion des médias sont désignées expressément (article 10.10) ;
- (xi) les objectifs et l'utilité du sport pour les initiatives en faveur du développement et de la paix sont développés (articles 11.1 et 11.2).

31. Une proposition visant à mentionner la notion d'« autonomie du sport » dans l'article 10.8 a été examinée. Les États membres ayant demandé des précisions sur la justification de cet ajout, le Secrétariat a indiqué qu'il s'agissait de prendre acte de l'autonomie des fédérations sportives pour définir les règlements de leurs compétitions et élire leurs organes directeurs. S'en est suivi un débat sur une autre formulation possible. Le terme « liberté d'association » a ainsi été proposé puis rejeté, tous les sports n'étant pas basés sur des associations. Plusieurs membres du CCP ont pris la parole pour contribuer à la discussion. Certains ont estimé que le principe d'autonomie était accepté par les autorités publiques, dans une certaine mesure, bien qu'il soit relativement récent. Il a été signalé que ce terme apparaissait dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives, adoptée il y a peu, dans la résolution A/RES/69/6 des Nations Unies (2014) et dans la Déclaration de Berlin. Cependant, les États membres se sont inquiétés du fait que le principe d'« autonomie » ne soit mentionné que pour un seul groupe de

¹ Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a confirmé que l'emploi du terme « handicap » dans la Charte était conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

parties prenantes. À l'issue du débat, le CIGEPS a convenu de rejeter cette proposition, car le terme « autonomie du sport », n'étant pas davantage mis en contexte, avait été jugé trop imprécis pour le large public auquel s'adressait la Charte.

32. Outre les modifications citées au paragraphe 30 ci-dessus, le CIGEPS a approuvé plusieurs amendements formels et linguistiques améliorant la précision et la clarté du projet final. Tous les amendements ont été adoptés par le CIGEPS.

RÉSOLUTION CIGEPS/2015/2

Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport,

1. *Rappelant* la [résolution 37 C/38](#), la [décision 194 EX/9](#) et la [résolution CIGEPS/2014/3](#),
2. *Ayant examiné* le document CIGEPS/2015/Doc.2,
3. *Prend acte avec satisfaction* du projet de révision de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport ;
4. *Remercie* la Colombie, Monaco et le Comité international olympique, ainsi que les autres experts ayant contribué au processus de révision ;
5. *Approuve* le projet de révision de la Charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport tel qu'amendé ;
6. *Recommande* à la Directrice générale de soumettre au Conseil exécutif, à sa 196^e session, le projet de révision de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport tel qu'amendé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SIXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (MINEPS VI)

33. Le Secrétariat a rappelé la résolution CIGEPS/2014/2, par laquelle le CIGEPS avait créé un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier « l'opportunité de tenir une sixième édition de MINEPS pendant la période couverte par le 38 C/5 ». Il a indiqué qu'en raison du cycle programmatique de l'UNESCO, il n'était pas en mesure d'établir des plans au-delà de 2017, et qu'il serait donc préférable de tenir la prochaine édition de MINEPS en 2017 au plus tard. Dans ce contexte, le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble du document de travail sur ce point (CIGEPS/2015/Doc.3), ainsi que le processus et les objectifs principaux d'une sixième édition de MINEPS :

- (i) examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Berlin et de la Charte internationale révisée (bonnes politiques/pratiques) ;
- (ii) examen des indicateurs, repères et outils d'auto-évaluation utilisés pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Charte (preuves scientifiques/empiriques) ;
- (iii) adoption d'un plan d'action international pour la mise en œuvre de la Déclaration de Berlin et de la Charte internationale révisée.

34. La parole a été donnée aux États membres pour qu'ils émettent des observations sur les prochaines étapes et les approuvent. L'Allemagne a ouvert la discussion, en indiquant que son gouvernement souhaitait aider les futurs pays hôtes de MINEPS en partageant des expériences et de bonnes pratiques. Les États membres ont indiqué qu'ils souscrivaient aux objectifs et à l'ordre du jour proposés pour MINEPS VI, et ont appuyé la proposition visant à se préparer en vue de

l'appel à propositions. Ils ont en outre appelé à conserver le cycle quadriennal de la Conférence afin de tirer parti de la dynamique créée à la suite de MINEPS V.

35. Après discussion, la résolution ci-dessous a été adoptée par consensus :

RÉSOLUTION CIGEPS/2015/3

Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport,

1. *Ayant examiné* le document CIGEPS/2015/Doc.3,
2. *Recommande* à la Directrice générale de l'UNESCO de préparer l'organisation de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI) de préférence en 2017 ;
3. *Décide* que la Conférence ne doit pas faire peser d'obligations financières supplémentaires sur le budget ordinaire de l'UNESCO ;
4. *Convient* que MINEPS VI doit se concentrer sur la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration de Berlin adoptée par MINEPS V et de la Charte internationale révisée de l'éducation physique et du sport, telle qu'adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38^e session ;
5. *Encourage* les États membres de l'UNESCO à étudier la possibilité de soumissionner en vue d'accueillir MINEPS VI ;
6. *Prie* la Directrice générale de l'UNESCO d'inviter les organismes partenaires concernés à fournir un soutien intellectuel, financier ou logistique en vue de MINEPS V.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

6.1 Futures étapes et autres questions

36. **Conseil de l'Europe**² : M. Stanislas Frossard, Secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe, a donné une présentation sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives, et plus particulièrement sur la Convention sur la manipulation de compétitions sportives. Cet instrument mettait l'accent sur le renforcement (1) de la coordination entre organisations sportives, gouvernements et opérateurs de paris, (2) de la coopération, (3) de l'échange d'informations, (4) de l'évaluation des risques, (5) de la détection et des enquêtes aux niveaux national et international, (6) de la création d'une plate-forme nationale, (7) de la promotion des règles sportives, (8) de la protection des donneurs d'alerte, (9) de l'obligation de rendre compte, (10) des possibilités de formation, (11) de la traçabilité des paiements, et (12) des sanctions disciplinaires de pratiques criminelles de contrainte, de corruption ou de fraude, ainsi que de blanchiment d'argent. M. Frossard a indiqué que l'adoption de cette Convention était l'un des principaux résultats de la 13^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport tenue à Macolin (Suisse) en septembre 2014. Conformément à la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (1985) et à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (1998), la Convention de Macolin faisait encore progresser la législation et établissait un cadre intergouvernemental formel pour la protection des valeurs sportives, de la règle de droit et des économies du sport connexes. M. Frossard a souligné l'opportunité de l'entrée en vigueur de cet instrument, alors que le nombre de cas de manipulation de compétitions

² Présentation complète disponible à l'adresse suivante : http://prezi.com/he5yk6oaw64n/?utm_campaign=share&utm_medium=copy.

sportives signalés chaque année s'élevait désormais à 60 et que 80 % des paris sportifs étaient considérés comme illégaux. Pour donner suite à la Convention, M. Frossard a invité tous les États membres du CIGEPS à la ratifier, quelle que soit leur région géographique, et à proposer des recommandations sur sa mise en œuvre. Il a souligné que les procédures de signature de la Convention étaient conçues de façon à permettre un accès relativement « aisé » des pays non européens à cet instrument.

37. Les États membres du CIGEPS ont été invités à examiner l'admission de Play the Game/Institut danois d'études sportives et du Comité international Pierre de Coubertin en tant que membres renouvelables de son Conseil consultatif permanent (CIGEPS/2015/Doc.4) :

- (i) Play the Game/Institut danois d'études sportives jouait un rôle essentiel s'agissant de recueillir des informations sur les évolutions du sport professionnel et de promouvoir les valeurs du sport à l'échelle individuelle, locale, nationale et mondiale ;
- (ii) le Comité international Pierre de Coubertin, créé en 1975, promouvait les idéaux de Pierre de Coubertin, notamment les valeurs olympiques d'excellence, d'impartialité, de participation et de paix qui sont au cœur de la philosophie générale des Jeux olympiques ;
- (iii) la Fédération internationale de natation (FINA), l'une des fédérations sportives internationales les plus influentes, était déterminée à soutenir l'enseignement des valeurs sportives, ainsi qu'à promouvoir la nage comme compétence vitale afin d'éviter les centaines de milliers de noyades qui se produisent actuellement dans le monde.

38. Après les brèves présentations données par les représentants des différentes organisations, la résolution suivante a été adoptée par consensus :

RÉSOLUTION CIGEPS/2015/4

Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport,

1. *Ayant examiné* le document CIGEPS/2015/Doc.4,
2. *Prend acte* de la demande d'admission en tant que membre de son Conseil consultatif permanent présentée par la Fédération internationale de natation (FINA),
3. *Approuve* l'admission de Play the Game/Institut danois d'études sportives, du Comité international Pierre de Coubertin et de la Fédération internationale de natation en tant que membres renouvelables de son Conseil consultatif permanent, sous réserve de conformité avec les critères régissant la composition du CCP énoncés dans le document CIGEPS/2012/2, Annexe 1, et de l'évaluation par le Secrétariat de l'éligibilité de Play the Game/Institut danois d'études sportives, du Comité international Pierre de Coubertin et de la Fédération internationale de natation à participer au Conseil consultatif permanent.

6.2 Clôture par le Président

39. En sa qualité de représentante de la Directrice générale, Mme Angela Melo (Directrice de la Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports) a remercié tous les participants du CIGEPS et du CCP d'avoir pris une part active aux débats de la session, apporté d'intéressants points de vue et mis leurs précieuses compétences à disposition. Elle a salué le consensus obtenu concernant la révision de la Charte internationale, qualifiant ce moment d'historique. Mme Melo a souligné que les débats entre les organisations du CCP et les États membres du CIGEPS avaient une nouvelle fois démontré les affinités existant entre le mandat de l'UNESCO dans le domaine du sport et les objectifs du Mouvement olympique, axés sur les valeurs. À cet égard, elle a invité les participants à considérer la Charte internationale révisée comme un lien qui unirait les parties prenantes

(gouvernements, mouvement sportif, ONG et OIG), la Déclaration de Berlin faisant office de tremplin pour appeler à agir. Dans ce cadre, elle a rappelé aux États membres l'importance du rôle moteur qu'ils assuraient par l'intermédiaire du CIGEPS. Après la mise en place du cadre normatif, beaucoup restait à faire pour le mettre en œuvre. C'est à ce propos que Mme Melo a rappelé et salué les efforts déployés par toutes les parties prenantes présentes depuis la tenue de MINEPS V en Allemagne, en 2013. Elle a fait observer que sans la générosité des bailleurs de fonds de programmes (Monaco, Colombie et CIO) et l'engagement du CIGEPS, du CCP et des experts extérieurs, l'adoption de la Charte révisée par le Comité aurait pris plus de temps. Elle a également relevé que c'étaient cet engagement et cette passion qui maintiendraient la dynamique créée pour les préparatifs de MINEPS VI. Mme Melo a conclu en rendant hommage au Président du CIGEPS, M. Arnaldo Fuxa, pour le rôle mobilisateur qu'il avait inlassablement assuré, et qui avait conféré impact et visibilité au travail collectif accompli.

40. Le Président du CIGEPS a pris la parole pour résumer les décisions prises au cours de la session extraordinaire. Il a remercié toutes les personnes ayant participé à la révision de la Charte internationale et a souligné l'importance de faire en sorte que le document soit repris par les secteurs public et privé. Invitant les membres du CIGEPS à promouvoir la Charte aux niveaux régional et national et à l'occasion de réunions importantes, M. Fuxa a indiqué qu'il était indispensable de diffuser largement le document et de mener des campagnes de sensibilisation pour qu'il soit pris en compte dans les politiques et les pratiques.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS CIGEPS/CCP (28-30 janvier 2015)

États membres			
Pays	Nom	Fonction	Courriel
République d'Azerbaïdjan (Vice-Président, groupe II)	M. Ismayil ISMAYILOV	Vice-Ministre de la jeunesse et du sport	dl.azerbaijan@unesco-delegations.org
République d'Azerbaïdjan (Vice-Présidente, groupe II)	Mme Matanat MAMMADOVA	Conseillère principale, Département des relations internationales, Ministère de la jeunesse et des sports	gmatanat@mys.gov.az ,
Brésil	M. Vilmar R. COUTINHO JR.	Chef adjoint, Bureau consultatif spécial sur les affaires internationales, Ministère des sports	vilmar.coutinho@esporte.gov.br
Brésil	Mme Cassia DAMIANI	Ministère des sports	asint@esporte.gov.br
Cuba (Président)	M. Arnaldo RIVERO FUXA	Vice-Président, Institut national des sports, Éducation physique et loisirs (INDER)	arfuxa@inder.com.cu ; docencia@inder.cu
République populaire démocratique de Corée	M. CHOL SU JO	Premier Secrétaire, Représentation permanente de la Corée auprès des organismes des Nations Unies à Genève	dl.korea-pdr@unesco-delegations.org
République populaire démocratique de Corée	M. CHANG PAEK MYONG	Conseiller, Représentation permanente de la Corée auprès des organismes des Nations Unies à Genève	dl.korea-pdr@unesco-delegations.org
Danemark	M. Martin HOLMLUND LAUESEN	Chef de section, Ministère de la culture	d.wendt.dk@unesco-delegations.org
Allemagne	M. Eckhard NEUBAUER	Ministère fédéral de l'intérieur	Eckhard.Neubauer@bmi.bund.de
Allemagne	Jens STRECKERT	Délégation permanente de l'Allemagne auprès de l'UNESCO	pol-2-unes@pari.diplo.de

États membres			
Pays	Nom	Fonction	Courriel
Indonésie	M. Ramadansyah HASAN	Conseiller, Délégation permanente de l'Indonésie auprès de l'UNESCO	dl.indonesia@unesco-delegations.org
Iran, République islamique d' (Vice-Président, groupe IV)	Docteur Mohammad Reza SAEIDABADI	Secrétaire général de la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO	unesco@irunesco.org ; pirouznik@irunesco.org
Iran, République islamique d'	Docteur Abdolhamid AHMADI	Vice-Ministre de la culture et de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des sports ; Président du Comité national des sports de la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO	dl.iran@unesco-delegations.org ; pirouznik@irunesco.org
Fédération de Russie	M. Alexandre BOLDYREV	Délégué permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO	artem_kozvonin@hotmail.com
Afrique du Sud	M. Bernardus VAN DER SPUY	Directeur principal, Département de l'appui stratégique et exécutif, Ministère des sports et des loisirs	bernardus@srsa.gov.za
Turquie (Vice-Président, groupe I)	Docteur Haydar DEMIREL	Commission nationale turque pour l'UNESCO	iremalpaslan@unesco.org.tr
Zambie (Vice-Président, groupe V(a))	M. Hendrix KAKAIPI	Premier Secrétaire pour l'éducation, Délégation permanente de la Zambie auprès de l'UNESCO	kapaipihendrix@yahoo.com
Zambie (Vice-Présidente, groupe V(a))	Mme Thandeka GRACE SOKO	Responsable principale du développement des sports, Ministère de la jeunesse et des sports	teegecees@gmail.com

CCP			
Organisation	Participant	Fonction	Courriel
Association des comités nationaux olympiques (ACNO)	M. Julio Cesar MAGLIONE	Vice-Président de l'ACNO pour l'Amérique ; Président de la FINA	imaglione.fina@adinet.com.uy
ACNO	M. Thomas A. Ganda SITHOLE	Vice-Président de la Commission des relations internationales	sithole@gmail.com
Comité international pour le Fair-Play	M. Norbert MÜLLER	Vice-Président	cifp@fairplayinternational.org
Fédération internationale de football association (FIFA)	M. Samy Julien HAMAMA	Responsable principal, Affaires publiques européennes	samy.hamama@fifa.org
FIFA	Norun THOMASSEN	Responsable, Affaires publiques	norun.thomassen@fifa.org
Union internationale de biathlon (IBU)	M. Martin KUCHENMEISTER	Directeur exécutif	martin.kuchenmeister@ibu.at
Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS)	M. Detlef DUMON	Directeur exécutif	ddumon@icsspe.org
Comité international olympique (CIO)	Mme Lindsay GLASSCO	Directrice, Coopération internationale et développement	lindsay.glassco@olympic.org
CIO	Mme Ornella LARDARUCCIO	Responsable de projet	ornella.lardaruccio@olympic.org
Comité international paralympique (IPC)	Mme Jennifer WONG	Responsable du développement	jennifer.wong@paralympic.org
Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI)	Mme Ruth MAPHORISA	Coprésidente	rmaphorisa@hotmail.com
GTI	Docteur Carole OGLESBY	Coprésidente	oglesbyc1@gmail.com
GTI	Mme Game MOTHIBI	Secrétaire générale	gmothibi@bnsc.co.bw
GTI	Mme Terhi HEINILA	Membre	terhi.heinila@valo.fi
Peace and Sport	Mme Karine TEOW	Responsable des relations internationales	kt@peace-sport.org
Right To Play	Mme Nicole MORAN	Directrice	nmoran@righttoplay.com

CCP			
Organisation	Participant	Fonction	Courriel
SportAccord	Mme Cátia RELIQUIAS TERESA	Responsable de la responsabilité sociale, Unité de la responsabilité sociale et de l'intégrité	catia.reliquiasteresa@sportaccord.com
SportAccord	Mme Sarah LACARRIERE	Responsable de l'intégrité	sarah.lacARRIERE@sportaccord.com
Association pour le sport pour tous international (TAFISA)	M. Jean-François LAURENT	Coordinateur de projet	laurent@tafisa.net
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	M. Neil BUHNE	Directeur, Bureau du PNUD à Genève	neil.buhne@undp.org
PNUD	Mme Azyadé POLTIER	Responsable Communications et partenariats, Bureau du PNUD à Genève	azyade.poltier@undp.org
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	M. Wondwosen Kibret ASNAKE	Coordinateur régional	wondwosen.asnake@unep.org
Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP)	M. Jonas BURGHEIM	Chef adjoint, Bureau des politiques et des projets	JBURGHEIM@unog.ch
Agence mondiale antidopage (AMA)	Mme Anne JANSEN	Responsable principale, Relations avec les gouvernements et conformité	Anne.Jansen@wada-ama.org
AMA	M. Tony CUNNINGHAM	Équipe Éducation	Tony.Cunningham@wada-ama.org
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	Mme Regina GUTHOLD	Responsable technique	gutholdr@who.int
Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI)	M. Robbert DE KOCK	Secrétaire général	rdekock@wfsgi.org
WFSGI	Mme Stefanie BURKERT	Responsable de projet	sburkert@wfsgi.org

Observateurs			
Pays/Organisation	Nom	Fonction	Courriel
Monaco	Mme Sybille PROJETTI	2 ^e Secrétaire, Délégation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO	s.projetti.mc@unesco-delegations.org
Monaco	Mme Liana TCHOVELIDZE	Délégation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO	l.tchovelidze.mc@unesco-delegations.org
Conseil de l'Europe	M. Stanislas FROSSARD	Secrétaire exécutif, Accord partiel élargi sur le sport	caroline.larghi@coe.int
Fédération internationale de natation (FINA)	M. Julio MAGLIONE	Président	cou@cou.org.uy
FINA	Mme Magalli MARPAUD	Bureau de la FINA	swimforall@fina.org
Comité international Pierre de Coubertin	M. Norbert MUELLER	Président	muellern@uni-mainz.de
Comité international Pierre de Coubertin	Mme Elvira RAMINI	Secrétaire générale adjoite	elvira.ramini@Coubertin.org
Play the Game/Institut danois d'études sportives	M. Jens Sejer ANDERSEN	Directeur	jens@playthegame.org

SECRETARIAT UNESCO			
Organisation	Nom	Fonction	Courriel
UNESCO	Mme Angela MELO	Directrice, Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports	a.melo@unesco.org
UNESCO	M. Alexander SCHISCHLIK	Chef, Section de la jeunesse et des sports	A.Schischlik@unesco.org
UNESCO	M. Philipp MÜLLER-WIRTH	Responsable des sports, Section de la jeunesse et des sports	p.muller-wirth@unesco.org
UNESCO	Mme Nancy MC LENNAN	Spécialiste du programme, Section de la jeunesse et des sports	n.mclennan@unesco.org